

Bulletin départemental

n° 297

du 13 mars 2025

Sommaire

Division des Personnels Enseignants	
○ Candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2025-2026.	3



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :
Antoine Serpaggi
Tél : 04 91 99 67 52
Mél : ce.dpe13-formation@ac-aix-marseille.fr
28-34, Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le jeudi 13 mars 2025

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
(trices) et les professeur(e)s des écoles
du 1^{er} degré

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteur(trice)s de l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les personnels
d'enseignement général, technique et
professionnel du 2nd degré

s/c de mesdames et messieurs les
chef(fe)s d'établissement du 2nd degré.

Objet : Recueil des candidatures pour la formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) – Année scolaire 2025-2026.

Références: arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS - arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation

Un stage de préparation à l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) est assuré par l'institut national supérieur de l'école inclusive (INSEI) de Suresnes (Hauts de Seine) selon de nouvelles modalités afin de renforcer l'expertise des titulaires du DDEEAS sur l'accessibilité de l'école pour l'ensemble des élèves à besoins éducatifs particuliers (nouvelle maquette en annexe).

1. Candidats éligibles

L'article 2 de l'arrêté du 19 février 1988 précise que l'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnels suivants :

- Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré. Ils doivent être titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ou être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale. Ils doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.
- Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les

personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat. Ils doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- Les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

1. Modalités et transmission des candidatures

Le dossier d'inscription devra comporter :

- Une demande de participation au stage, rédigée sur papier libre,
- les motivations du candidat (une page maximum) ;
- Un engagement (annexe 1) ;
- Un état des services (annexe 2) ;
- L'avis du supérieur hiérarchique direct du candidat (annexe 3).

Les candidats devront remplir et retourner ces dossiers auprès de leur supérieur hiérarchique pour le :

Vendredi 21 mars 2025, délai de rigueur.

Le supérieur hiérarchique transmettra, par courrier, le dossier avec son avis, auprès du bureau DPE4 pour le :

Vendredi 28 mars 2025, délai de rigueur.

Une copie numérique du dossier sera déposée pour la même date sur le **PNE 0134217N de la DPE** accessible par le portail ESTEREL <https://appli.in.ac-aix-marseille.fr/pneecole/>

- **Catégorie** : document attaché à tout type de formation.
- **Sujet** : Recueil des candidatures pour la formation préparant au DDEEAS 2025-2026

2. Sélection des candidatures

Les candidats retenus à cette formation sont convoqués hors temps de cours pour un entretien devant la commission départementale d'examen des candidatures au stage de formation, définie par l'arrêté du 9 janvier 1995. Tous les candidats, qu'ils relèvent du premier ou du second degré, doivent participer à cet entretien. Les personnels dont la gestion est académique sont conviés à l'entretien dans le département correspondant à leur lieu d'affectation.

Le directeur académique



Jean-Yves BESSOL

FORMATION DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS ADJOINTS CHARGÉS DE SEGPA

Année 2025 - 2026

❖ **Organisation**

Équipe pédagogique : constituée de formateurs et d'enseignants-chercheurs de l'INSEI et d'intervenants extérieurs spécialistes de leurs domaines.

Une formation de 300 heures de cours, se répartissant en trois blocs de compétences, comme suit :

- **Bloc de compétences 1** – Personne ressource au service d'un établissement
Durée 162h soit 22 jours filés en visioconférence et 1 regroupement de 5 jours
- **Bloc de compétences 2** – Personne ressource au service d'un territoire
Durée 90h soit 5 jours filés en visioconférence et 2 regroupements de 5 jours
- **Bloc de compétences 3** – Préparation aux épreuves
Durée 48h soit 16 mercredis après-midi en visioconférence (3h)

❖ **Calendrier prévu (joint en fin de document)****Réunion d'information en visioconférence**

Mercredi 27 août 2025

27 jours filés à distance (6h en visioconférence) le lundi pour ½ promotion ou le mardi ½ promotion (par exception un lundi et un mardi bascule le **jeudi** – compensation de jours fériés) afin de permettre la participation des académies ultramarines

Semaines de regroupement (du lundi 9h au vendredi 16h)

Dates prévues : 8 au 12 septembre 2025 – 12 au 16 janvier 2026 – 18 au 22 mai 2026

16 mercredis après-midi en visioconférence (3h)**Lieu de formation pour les sessions en présentiel :** campus de l'INSEI

Horaires de formation en visio-conférence et en présentiel : sauf exception, les horaires habituellement retenus sont 8h30-12h et 13h00-16h30.

❖ **Modalités**

Formation en alternance

❖ **Contenus de formation****Maquette ci-après**

Bloc 1

PR au service d'un établissement 22 jours filés 1 regroupement				
intitulé	Modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	18	1,5	27
Réglementation Éducation nationale	TD	8	2	16
Réglementation médicosociale	TD	3	2	6
Dotation Horaire Globale	TD	3	2	6
Personne Ressource	TD	8	2	16
Penser une action de formation et d'accompagnement	TD	3	2	6
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Gestion budgétaire et comptable des EPLE	TD	3	2	6
Analyse de pratiques professionnelles	TD	6	2	12
Droit	TD	3	2	6
Analyse des dynamiques collectives et inclusives	TD	5	2	10
Fonction de direction	TD	5	2	10
Conduite du changement	TD	3	3	9
Entraînement à l'épreuve orale		2	6	12
Total				162

Bloc 2

PR au service d'un territoire; 5 jours filés 2 regroupements				
Intitulé	modalité	nombre	durée	total
Cycle de conférences	CM	10	1,5	15
Réglementation Éducation nationale	TD	5	2	10
Réglementation médicosociale	TD	3	2	6
Gestion budgétaire et comptable des EPLE	TD	2	3	6
Personne ressource et partenariat	TD	7	2	14
Collaboration interinstitutionnelle	TD	5	2	10
Public à Besoins éducatifs particuliers	TD	10	2	20
Entraînement à l'épreuve écrite		2	4	8
Total				90

Bloc 3

Préparation à l'examen				
intitulé	modalité	nombre	durée	total
Séminaires collectifs mémoires professionnels	TD	8	2	16
Suivi individuel du mémoire		4	1	4
Préparation à l'épreuve orale	TD	7	2	14
Préparation à l'épreuve écrite	TD	4	2	8
Webinaires		4	1,5	6
Total				48

Récapitulatif

Bloc 1	Personne Ressource au service de l'établissement	162 h
Bloc 2	Personne Ressource au service d'un territoire	90 h
Bloc 3	Préparation à l'examen	48 h
Total		300 h

CALENDRIER SEMAINES DE REGROUPEMENT | DDEEAS 2025-2026

Sem	Période	Modalité	Lieux
35	Du 25/08 au 29/08	A distance	Pré rentrée – mercredi 27/08/25
36	Du 1/09 au 5/09		
37	Du 8/09 au 12/09	Regroupement 1	INSEI - Suresnes
38	Du 15/09 au 18/09		
39	Du 22/09 au 26/09	A distance	Jour filé lundi 22 /09 ou mardi 23/09
40	Du 29/09 au 3/10	A distance	Jour filé lundi 29/09 ou mardi 30/09
41	Du 6/10 au 10/10	A distance	Jour filé lundi 6/10 ou mardi 7/10 - mercredi 8/10 après-midi
42	Du 13/10 au 17/10	A distance	Jour filé lundi 13/10 ou mardi 14/10
43	Du 20/10 au 24/10	A distance	Jour filé lundi 20/10 ou mardi 21/10
44	Du 27/10 au 31/10		
45	Du 3/11 au 7/11	A distance	Jour filé lundi 3/11 ou mardi 4/11 – mercredi 5/11 après-midi
46	Du 10/11 au 14/11	A distance	Jour filé lundi 10/11 ou jeudi 13/11
47	Du 17/11 au 21/11	A distance	Jour filé lundi 17/11 ou mardi 18/11
48	Du 24/11 au 28/11	A distance	Jour filé lundi 24/11 ou mardi 25/11
49	Du 1/12 au 5/12	A distance	Jour filé lundi 1/12 ou mardi 2/12
50	Du 8/12 au 12/12	A distance	Jour filé lundi 8/12 ou mardi 9/12 – mercredi 10/12 après-midi
51	Du 15/12 au 19/12	A distance	Jour filé lundi 15/12 ou mardi 16/12
52	Du 22/12 au 26/12		
1	Du 29/12 au 2/01		
2	Du 5/01 au 9/01	A distance	Jour filé lundi 5/01 ou mardi 6/01
3	Du 12/01 au 16/01	Regroupement 2	INSEI – Suresnes
4	Du 19/01 au 23/01	A distance	Jour filé lundi 19/01 ou mardi 20/01
5	Du 26/01 au 30/01	A distance	Jour filé lundi 26/01 ou mardi 27/01 – mercredi 28/01 après-midi
6	Du 2/02 au 6/02	A distance	Jour filé lundi 2/02 ou mardi 3/02
7	Du 9/02 au 13/02	A distance	Jour filé lundi 9/02 ou mardi 10/02
8	Du 16/02 au 20/02		
9	Du 23/02 au 27/02		
10	Du 2/03 au 6/03	A distance	Jour filé lundi 2/03 mardi 3/03
11	Du 9/03 au 13/03	A distance	Jour filé lundi 9/03 ou mardi 10/03
12	Du 16/03 au 20/03	A distance	Jour filé lundi 16/03 ou mardi 17/03 – mercredi 18/03 après-midi
13	Du 23/03 au 27/03	A distance	Jour filé lundi 23/03 ou mardi 24/03 – mercredi 25/03 après-midi
14	Du 30/03 au 3/04	A distance	Jour filé lundi 30/03 ou mardi 31/03 – mercredi 1/04 après-midi
15	Du 6/04 au 10/04	A distance	Jour filé jeudi 2/04 ou mardi 7/04
16	Du 13/04 au 17/04		
17	Du 20/04 au 24/04	A distance	Jour filé lundi 20/04 ou mardi 21/04
18	Du 27/04 au 1/05		
19	Du 4/05 au 8/05	A distance	Jour filé lundi 4/05 ou mardi 5/05
20	Du 11/05 au 15/05	A distance	Jour filé lundi 11/05 ou mardi 12/05
21	Du 18/05 au 22/05	Regroupement 3	INSEI - Suresnes
22	Du 25/05 au 29/05		
23	Du 1/06 au 5/06	A distance	Jour filé lundi 1/06 ou mardi 2/06 – mercredi 3/06 après-midi
24	Du 8/06 au 12/06		Examen DDEEAS

3 regroupements à l'INSEI

27 jours filés à distance le lundi pour ½ promotion ou le mardi ½ promotion (par exception un lundi et un mardi bascule le **jeudi** – compensation de jours fériés)

15 demi-journée de préparation aux épreuves à distance le mercredi après-midi dont 6 consacrés aux séminaires mémoires, 5 aux Webinaires IH2EF (dates à définir)



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Annexe 1

Division des personnels enseignants
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)
Année scolaire 2025-2026**

ENGAGEMENT

Je m'engage :

1°) à me présenter aux épreuves de l'examen du Diplôme de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée à l'issue de l'année de stage.

2°) à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de Directeur d'Etablissements d'Education Adaptée et Spécialisée ou de Directeur Adjoint chargé de Section d'Education Spécialisée annexée à un collège vacant dans l'Académie.

NOM :

PRENOM :

à , le

signature

Division des personnels enseignants
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)
Année scolaire 2025-2026**

FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Académie de:

DSDEN de:

M. Mme:

(Nom et Prénom)

Né(e) le :

Etablissement d'exercice:

Fonction:

Ancienneté des services au 1^{er} septembre de l'année de l'examen:

Ancienneté générale dans adaptation et l'intégration scolaires au 1^{er} septembre de l'année de l'examen:

Baccalauréat et autres diplômes universitaires (dates d'obtention):

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'adaptation et de l'intégration scolaires:

CAPPEI ou autre:

date d'obtention:

Diplôme de psychologie scolaire

date d'obtention:

Diplôme d'état de psychologie scolaire

date d'obtention:

Autres certificats ou diplômes professionnels

date d'obtention:

Affectations successives du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaires :

Adresse et nature de l'établissement	Fonction exercée	Période Du Au	Durée des services			Observations
			ans	mois	jours	

...

Certifié conforme :
Pour le directeur académique



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Bouches-du-Rhône

Annexe 3

Division des personnels enseignants
DPE 4

**Dossier de candidature au stage de préparation au diplôme de directeur
d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS)
Année scolaire 2025-2026**

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT

Cet avis rédigé et argumenté, portera sur le candidat dans l'exercice de ses fonctions actuelles (présentation, expression et communication écrite et orale, capacité au travail en équipe, sens de l'initiative et de l'organisation, aptitudes pédagogiques, conscience de sa mission de service publique...).

Le supérieur hiérarchique:

Nom:

Prénom:

Fonction:

à , le

cachet